

SEANCE DU 4 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatre avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-cinq mars deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de La Chapelle d'Angillon, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-04-11

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Conseillers titulaires :

Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Fabienne CHOLLET et, Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETTEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÜE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 0

Conseillers titulaires absents : 7 - Mesdames Annette BUREAU, Claudine RUZE et Messieurs Alain TASSEZ, Jean-Pierre ENGUERRAND, David DALLOIS, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS

Pouvoirs : 4 – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Alain TASSEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN et Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Objet : FINANCES : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

La CDC fait face à une réduction importante des dotations de l'Etat, à une augmentation des charges de solidarité entre communes par l'augmentation du FPIC, à une prise en charge de nouvelles compétences due, au désengagement de l'Etat, notamment l'instruction des actes du droit des sols ce qui augmente fortement les charges à caractère général.

Elle souhaite par ailleurs s'engager dans de nouveaux investissements tels que la mise en place de la fibre optique.

Au vu de ces éléments, évoqués lors du débat d'Orientations Budgétaires, le Président propose de voter comme suit, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, proposés par le conseil communautaire lors du DOB du 29 février 2016 puis validé par la commission Finances-Administration Générale du 23 mars 2016 :

	Taux 2015	Taux 2016
Taxe d'Habitation	0.822	1.233
Taxe Foncière Bâtie	0.511	0.767
Taxe Foncière Non Bâtie	1.261	1.89
Cotisation Foncière des Entreprises	0.848	1.272

Après en avoir délibéré et voté : POUR : 29, CONTRE : 3, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : DE VOTER pour l'année 2016 les taux des taxes locales suivants :

- Taxe d'habitation : 1.233 %
- Taxe foncière (bâti) : 0.767 %
- Taxe foncière (non bâti) : 1.89 %
- Cotisation foncière des entreprises : 1.272 %

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 06.04.2016

Et

Publication ou Notification du : 06.04.2016

Pour extrait conforme
Le Président

Denis MARDESSON

